

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION : 14 DÉCEMBRE 2018

N°2018-08-15

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 48
Conseillers votants : 46

Dont pouvoirs : 4

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 20 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Montmérac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe – **BARRET** : M. CHATELIER Dominique – **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky – **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick – **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel – **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc – **SAINT-AULAIS** : M HUNEAU Patrick – **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre – **VIGNOLLES** : M. BOBE Patrick.

Pouvoirs :

M. CHAUVIN Thierry (Bécheresse) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoit (Barbezieux)
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
Mme DELPECH de MONTGOLFIER (Barbezieux) a donné pouvoir M. BOBE Philippe (Barbezieux)
Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme GARD Patricia (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme GARNEAU Janine (Chillac), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. PETIT Bernard (Oriolles), M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet), Mme MARTINEAU Françoise (Saint-Félix)

Etaient excusés :

M. PROVOST Jean-Jacques (Barret), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais), M. HUGUES Jacky (Touvérac).

N°15 - Objet : Projet de restructuration du groupe scolaire de Brossac – Demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) 2019

Rapporteur : Monsieur le Vice-président en charge des travaux et des équipements

Monsieur le Vice-président rappelle les différentes étapes relatives au projet de restructuration du groupe scolaire de Brossac :

- 2015 : Monsieur Harnay, programmiste, présente un projet à 5 classes, pour une surface totale utile de 1 519 m² dont 897 m² d'extension ;
- 2016 : ce projet est retravaillé par la direction aménagement de la CdC4B ; L'objectif est de limiter les coûts en réduisant les surfaces rénovées et bâties avec 6 classes possibles pour une surface de 890 m², en utilisant le rez-de-chaussée du GOD et les bâtiments de l'école élémentaire ;
- 2017 : la Communauté de Communes des 4 B Sud Charente sollicite l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16) pour lui apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Considérant :

- que l'école de Brossac dispose actuellement d'une école élémentaire avec 2 classes, située à l'entrée du bourg sans restauration et d'une école maternelle, en centre-bourg, intégrant 2 classes et restauration scolaire, où déjeunent les élèves du primaire ;
- qu'un RPI regroupe les écoles de Brossac et Passirac ;
- que le groupe de travail du secteur sud (RPI Brossac, Oriolles, Passirac) a mené une réflexion concernant la carte scolaire et qu'il est demandé de tenir compte des effectifs sur ce secteur ;
- que le nouveau groupe scolaire intégrerait les classes du Brossacais ;
- que le projet présenté avec le concours de l'ATD16 donne la capacité d'accueillir 6 classes, en utilisant la totalité du GOD et les espaces disponibles de l'école élémentaire, pour une surface utile de 1190 m² ;
- que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évaluée à 2 325 377 € HT soit 2 790 453 € TTC a été approuvée par délibération en date du 21 décembre 2017 ;
- que les critères d'éligibilité des projets FNADT sont les suivants :
 - o dépenses d'investissements hors voirie et réseaux divers ;
 - o projets structurants pour le territoire s'inscrivant dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER) à l'article 17 « soutenir les projets structurants et les territoires en transition économique ».

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :



PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Coût de l'opération	Montant €	Financement	Montant €	%	Date de décision de l'octroi de l'aide
Les principaux postes :		Aides publiques : FEDER (3)	153 600,00 €		Escomptée
• Acquisitions immobilières	-----	Etat :	700 233,12 €	30 %	2017 : 22.06.2017 – 2018 : 19.06.2018
• Travaux hors espaces extérieurs/VRD	1 406 561,00 €	• DETR	440 528,60 €	20 %	
• Prestations intellectuelles	106 629,00 €	• FNADT	465 075,40 €	20 %	Escomptée
• Bâtiment du futur	384 000,00 €	• DSIL			
• Autres (Honoraires, études techniques)	305 453,00 €	Collectivités locales et leurs groupements :			
		• Département : SIL (2)	14 000,00 €		06.07.2018
		• Commune de St Vallier dans le cadre du FST	60 000,00 €		Délibération du 11.10.2018
		Autofinancement : Emprunt :	491 939,88 €		
A déduire s'il y a lieu :					
• Recettes nettes générées par l'investissement	sans objet				
Coût total HT hors Espaces extérieurs/VRD éligible FNADT	2 202 643,00 €				
Coût total HT avec espaces extérieurs/VRD	2 325 377,00 €		2 325 377,00 €		
TVA	465 075,40 €				
Coût total TTC	2 790 452,40 €				

(1) Le demandeur récupère la TVA. La demande de cofinancement est donc présentée hors taxe.

(2) SIL 20 % d'un montant maximum de 70 000 € HT

(3) FEDER 40 % Subvention escomptée pour le projet bâtiment du futur (384 000,00 €)

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Sollicite, auprès des services de l'Etat, une subvention de 440 528.60 € au titre du FNADT 2019, selon le plan de financement précédemment exposé ;
- s'engage à financer la totalité de l'opération ;
- assure que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution ;
- s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier n'est pas déclaré complet ;
- atteste que la Communauté de Communes récupère une partie de la TVA par le biais du FCTVA ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 1321 du budget général.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le : ... **21 DEC 2018**
 Publié ou notifié le : **21 DEC 2018**
 Touvérac, le **21 DEC 2018**

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 21 décembre 2018
 le Président,
 Jacques CHABOT.

Par délégation,
François MONTEZIN
 Directeur

